
Travaux Jacquemart Circulation, stationnement, mode d'emploi

Des travaux vont intervenir sur la voirie, dans le cadre du chantier d'aménagement du parvis de la tour Jacquemart. Suivez le guide !

Les travaux d'aménagement du parvis de la tour Jacquemart se poursuivent. On voit désormais se dessiner les gradins et d'ici quelque temps apparaîtra le gazon fraîchement semé. En attendant les entreprises se concentrent sur la pose des pavés (en porphyre, à l'instar des pavés existants), sur la place Charles-de-Gaulle mais aussi sur la voie de circulation située au nord de la Tour. Sur cette dernière, les travaux débiteront dès ce lundi 6 février, entraînant des modifications en termes de circulation et de stationnement.



Plus concrètement, la circulation sera interdite, dans un premier temps, place Jacquemart (entre la rue Bonjour et la petite rue Jacquemart), du 6 au 10 février, de 7h30 à 18h00. Cette disposition ne s'applique pas aux riverains.



Pour tous les véhicules circulant depuis les places Jacquemart et Ancienne-Bouverie : via la côte Poids-des-Farines, la rue de Clérieux, la côte des Masses, le cours Pierre-Didier, la petite rue Jacquemart et la place Charles-de-Gaulle ;



Pour tous les véhicules circulant depuis la côte Sainte-Ursule : via la côte des Cordeliers, le quai Ulysse-Chevalier, le quai Dauphin, la rue Chossigny, le quai Sainte-Claire, la rue Savasse, la rue de Clérieux, la côte Poids-des-Farines et la place Jacquemart.

Il sera toujours possible d'accéder au parking de la place Charles-de-Gaulle, via la petite rue Jacquemart et via la côte Sainte-Ursule. Cependant, la place Jacquemart étant interdite à la circulation, il sera impossible, en sortant du parking, de tourner à gauche, vous devrez prendre sur votre droite pour vous diriger, soit vers la côte Saint-Ursule, soit vers la côte des Cordeliers.



Attention ! A compter du 13 février et jusqu'au 13 avril, seront également interdites à la circulation la rue des Remparts-Jacquemart et la petite rue Jacquemart (entre le cours Pierre-Didier et la place Charles-de-Gaulle). De fait, vous pourrez continuer d'accéder au parking de la place Charles-de-Gaulle mais seulement depuis la côte Sainte-Ursule. Plus de détails prochainement...